



Communiqué

Laïcité : le gouvernement Legault choisit de diviser au lieu de rassembler

Montréal, le 28 mars 2019 — Comme il s'était engagé à le faire au moment de son élection, le gouvernement de François Legault vient de déposer un projet de loi sur la laïcité de l'État qui porte essentiellement sur l'interdiction du port de signes religieux pour les agentes et agents de l'État en position de coercition – policiers, constables spéciaux, gardes du corps, procureurs, juges, gardiens de prison – mais aussi pour les enseignantes et les enseignants ainsi que pour le personnel de direction des écoles publiques.

En tant qu'acteur profondément engagé pour la justice sociale, contre le racisme et l'islamophobie et faisant la promotion d'une laïcité pleinement démocratique, le Centre justice et foi (CJF) tient à dénoncer ce projet de loi portant atteinte aux droits et libertés de nos concitoyennes et concitoyens issus des minorités religieuses et racisées. Non seulement ce projet de loi stigmatise-t-il une fois de plus les femmes musulmanes portant le hidjab, mais il crée de dangereux précédents qui contribuent à fragiliser le tissu social et la citoyenneté commune.

La cristallisation du projet de loi 21 autour du port de signes religieux ne clarifie en rien l'enjeu de la laïcité au Québec. Il ne peut se substituer à une conversation collective, sereine et approfondie à ce sujet ni à une analyse rigoureuse et impartiale des pratiques institutionnelles de l'État afin de se conformer réellement au principe de neutralité religieuse. Ce projet de loi est donc loin de permettre au Québec de « tourner la page » sur cette question, comme le prétend M. Legault. Le CJF exhorte donc le gouvernement de retirer ce projet de loi nuisible au vivre-ensemble et à l'édification d'une citoyenneté démocratique, partagée et solidaire.

Dans la [prise de position qu'il vient de publier](#), le Centre justice et foi plaide en faveur du retrait de ce projet de loi, lequel repose sur une vision faussée de la laïcité, en plus d'être aveugle aux inégalités de traitement dont fait preuve le gouvernement Legault à l'égard des religions. Le projet de loi 21 fait délibérément le choix d'en discriminer certaines plus que d'autres et, de plus, de faire porter davantage aux femmes, notamment les femmes musulmanes, le poids des conséquences de cette décision. En cela, il s'inscrit dans une logique de racisme systémique qu'il est important de comprendre et de dénoncer.

L'interdiction des signes religieux promue par la CAQ n'est donc pas « neutre » : elle tend à favoriser les chrétiens et à défavoriser les fidèles issus d'autres traditions religieuses, pour lesquels le port de vêtements et signes religieux est parfois obligatoire, sinon souhaité. Elle contribue ainsi à la discrimination à l'embauche de minorités religieuses et de personnes racisées déjà confrontées à de nombreuses injustices.

Le CJF invite les Québécoises et les Québécois à renouer avec les généreuses intuitions et intentions à l'origine du projet collectif québécois et avec une identité ouverte, capable de se redéfinir continuellement afin de construire un Québec à la fois unique et pluriel capable de « rêver en couleurs » et de déployer ses audaces et ses projets de société avec toutes ses concitoyennes et ses concitoyens, quelles que soient leurs d'origines ou leurs convictions religieuses et spirituelles.

- 30 -

Contact médias

Frédéric Barriault, responsable de la recherche et des communications,
fbarriault@cjf.qc.ca, 514 970-2952

À propos du Centre justice et foi.

Centre d'analyse sociale fondé en 1983 par les jésuites du Canada, le Centre justice et foi pose un regard critique sur les structures sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses. Il publie la revue Relations et organise différentes activités publiques, dont les Soirées Relations. Son secteur Vivre ensemble développe une expertise sur les enjeux d'immigration, de protection des réfugiés ainsi que sur le pluralisme culturel et religieux.